

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

AUTORITE CONTRACTANTE : COMMUNE DE MOGTEDO

N° Réf : 83/19/BB/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE 11	
3.2.1.	<i>Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission</i>	11
3.2.3.	<i>Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	12
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	13
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché</i>	13
a-	Contrôles préliminaires d'ordre général	13
b-	Préparation du marché	13
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	14
a-	Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu	14
b-	Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu.....	14
c-	Respect des conditions spécifiques liées à l'AOA (appel d'offres accéléré) s'il y a lieu	14
d-	Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu.....	14
e-	Dossier d'appel à concurrence	14
f-	Présentation des offres	14
g-	Réception des offres.....	14
h-	Ouvertures des offres	15
i-	Evaluation des offres et attribution	15
j-	Approbation des travaux de la CAM	15
k-	Signature et approbation du Contrat de marché.....	15
3.3.4.	<i>Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché</i>	16
a-	Réception et règlement du marché.....	16
b-	Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu	16
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	16
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	16
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	17
IV.	ANNEXES	18

ABREVIATIONS ET SIGLES

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accélééré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales

CCAM : Commission Communale d'Attribution des Marchés

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2019 de la Commune Rurale de Mogtedo a été marquée par la passation de 6 marchés publics pour un montant global de FCFA 128 890 357 selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de 2 marchés publics d'une valeur globale de FCFA 50 362 000, soit un taux de représentativité de 33% en termes de volume des marchés et 39% en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	6	128 890 357	2	50 362 000	33%	39%

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle a priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le Maire de la Commune de Mogtedo

A

Monsieur le Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2019**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2019 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 13% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé pour ses marchés communiqués (plus 33%), des procédures peu ou non compétitives (EDS). (cf. détail au point 3.2.3)</i>
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation de la PRM (1)	«06 irrégularités par rapport au code des marchés publics

	<u>Commentaires</u>
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	«03 cas de non conformités (R1 à R126) par rapport au code des marchés publics
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	Après l'examen des documents soumis à la mission (bon de livraison, etc.), la mission n'a pas d'observation à formuler. Vue photographique non applicable.
Sur le respect des délais	Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect d'un (01) délai. (cf. point 3.3.5.)

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation des organes pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

Au regard des documents reçus, l'acte n°2017-10-RPCL-M-CMGT-M-SG du 27-10-2017 de désignation du PRM est signé par le Maire de la commune et visé par le DR-CMEF.

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R10

Observations

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - Les dossiers ne sont pas archivés en un seul lieu. En effet, les DAO se retrouvent chez le PRM, les mandats et autres pièces liées à la dépense sont archivés chez le comptable.
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;
- ✓ Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide, uniquement le code des marchés publics.
- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), la mission a noté l'inexistence de PVs de réunions et de registre d'enregistrement des plis des soumissionnaires pour la période sous revue ;
- ✓ Défaut d'élaboration et/ou de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393) ;
- ✓ Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art. 9 du décret 2017 0049/PRES/PM/MINEFID)

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- l'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP;

- la tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception, l'élaboration des PVs de réunions des organes, la tenue de registres côtés et paraphés ;
- l'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM de la structure ;
- l'élaboration des statistiques sur les marchés passés et exécutés.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'AC de la liste des marchés passés au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, il y a eu limitation du consultant pour apprécier l'exhaustivité des marchés communiqués du fait de l'absence de l'état d'exécution des marchés de l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 13%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori.

Pièces d'ordre spécifiques à chaque marché

- Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Marché 1 et 2)
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées) (Marché 1)
- Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Marché 1);
- Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées) (Marché 1)
- Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC) (Marché 1)
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC) (Marché 1)
- Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Marché 1)
- Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis (Marché 1 et 2)

- Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA (Marché 1)
- Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse (Marché 1)
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC (Marché 1 et 2)
- Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur (Marché 1 et 2)
- Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens) (*cf. marchés 2*)
- Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières (*cf. marchés 2*)

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage correct des dossiers de marchés et de mettre en place les documents essentiels liés à la passation et à l'exécution des marchés.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

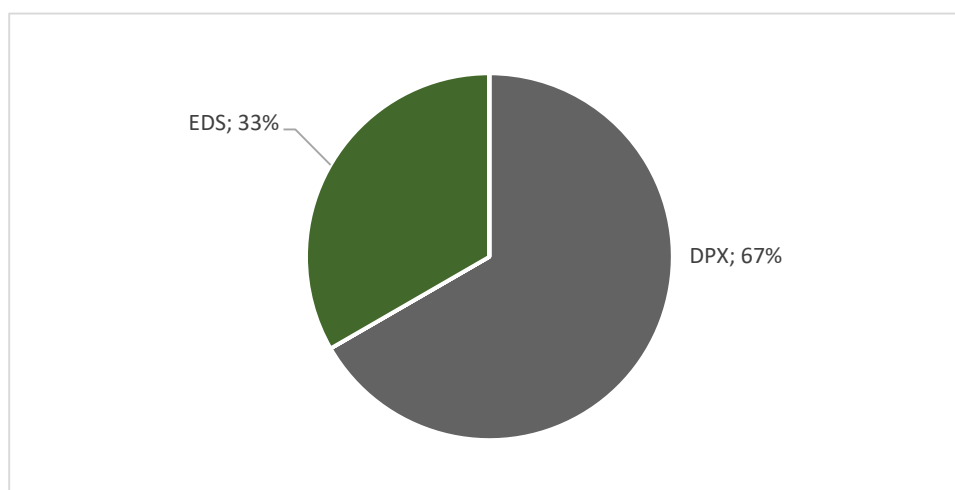
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DPX	4	67%
EDS	2	33%
Total	6	100

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2019, l'autorité contractante a utilisé uniquement la DPx et EDS. Rappelons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle n'a pas été utilisée au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DPx	1	12 165 000
EDS	1	38 197 000
Total sélectionné	2	50 362 000
Total communiqué	6	128 890 357
%	33%	39%

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **deux (02) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 50 362 000**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

R1 à R8

Observations

La mission a relevé la non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir de publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Observations

Limitation du consultant pour apprécier l'exhaustivité des marchés communiqués du fait de l'absence de l'état d'exécution des marchés.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à assurer la cohérence entre les activités de l'AC et le PPM de sorte à retracer toutes les acquisitions dans le PPM.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

Rien à signaler

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOA (appel d'offres accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Non applicable

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

g- Réception des offres

R54 à R56

Observations d'ordre général

La mission a relevé la non mention des informations liées à la réception dans un document (registre ou liste des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049) pour tous les marchés.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émargée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouvertures des offres

R57 à R70

Observation d'ordre général

La mission a relevé :

- Absence de la mention des plis reçus hors délais dans le PV d'ouverture des plis (art 97 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*Cf. marché 1*)
- Non mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre et le cas échéant le montant de chaque variante, des rabais proposés, (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*Cf. marché 1*)

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller :

- à la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai ;
- au respect des conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures. Ces conditions doivent être transcrites de façon littérale dans le PV d'ouverture des offres.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Rien à signaler

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à notre appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Rien à signaler

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à notre appréciation.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités. Il s'agit :

- Délai entre le visa de la DG-CMEF sur le contrat et la notification du marché approuvé au titulaire en vue de l'enregistrement. Retard d'un (01) jour (Marché 2)

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique des marchés sélectionnés portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Fournitures	Acquisition de céréale pour la cantine scolaire	38 197 000	Oui	Oui

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

Après l'examen des documents soumis à la mission (bon de livraison, etc.), la mission n'a pas d'observation à formuler.

Vue photographique non applicable.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Aucun marché n'a fait objet de recours auprès de l'ARCOP, selon les informations collectées par la mission.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l’audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Liste des marchés communiqués

N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Mode de passation	Source de financement	Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	CO- MGT/11/01/09/00/2019/00006	Construction d'une maternité	DPX	FPDCT/Commune	HYCRA-Service	21 701 227	Exécuté
2	CO- MGT/11/01/09/00/2019/00020	Acquisition de l'huile végétale	DPX	ETAT	PANADEBA	12 165 000	Exécuté
3	CO- MGT/11/01/09/00/2019/00008	Acquisition de fournitures scolaires	DPX	ETAT	WATRACOOOL	11 578 130	Exécuté
4	CO- MGT/09/03/02/00/2019/00010	Acquisition de fournitures scolaires	DPX	ETAT	ALLIANCE Business	13 916 000	Exécuté
5	CO- MGT/09/03/02/00/2019/00014	Acquisition de céréale pour la cantine scolaire	EDS	ETAT	SCOOP/BALE	38 197 000	Exécuté
6	CO- MGT/09/03/02/00/2019/00015	Acquisition de céréale pour la cantine scolaire	EDS	ETAT	UGERM	31 333 000	Exécuté
						128 890 357	

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection
ED			
EDS	2	1	50%
Recours	-	-	
Conventions	-	-	
Autres	4	1	25%
TOTAL	6	2	33%

Liste des marchés sélectionnés

N°d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Mode de passation	Source de financement	Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
2	CO- MGT/11/01/09/00/2019/00020	Acquisition de l'huile végétale	DPX	ETAT	PANADEBA	12 165 000	Exécuté
5	CO- MGT/09/03/02/00/2019/00014	Acquisition de céréale pour la cantine scolaire	EDS	ETAT	SCOOP/BALE	38 197 000	Exécuté
TOTAL						50 362 000	

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces attendues par marché			Nbre total de pièces obtenues (b)	Nbr total de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
Pièces d'ordre général						
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA	1		1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu	1		1	1	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales	1		1	1	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures	N/A		0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercice sous revue	1		1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue	1		1	1	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori	0		0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM	1		1	1	0%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget	1		1	1	0%
SOUS TOTAL =====>		7		7	8	13%
Pièces spécifiques à chaque marché						
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	0	1	1	2	50%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	0	1	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	1	N/A	1	1	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	0	N/A	0	1	100%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	0	1	100%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	0	N/A	0	1	100%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	1	N/A	1	1	0%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	0	N/A	0	1	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	10	1	11	11	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	1	N/A	1	1	0%
20	PV d'ouverture des offres	1	N/A	1	1	0%

Groupement SYNEX - CMC

2 1	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/ A	N/ A	0	0	0%
2 2	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	N/ A	1	1	0%
2 3	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/ A	N/ A	0	0	0%
2 4	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	N/ A	1	1	0%
2 5	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/ A	N/ A	0	0	0%
2 6	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	N/ A	N/ A	0	0	0%
2 7	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/ A	N/ A	0	0	0%
2 8	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	1	N/ A	1	1	0%
2 9	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 0	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 1	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 2	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 3	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 4	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 5	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 6	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/ A	N/ A	0	0	0%
3 7	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	2	2	0%
3 8	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	1	1	2	2	0%
3 9	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	2	2	0%
4 0	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	2	2	0%
4 1	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	1	1	2	2	0%
4 2	Eventuels avenants au contrat	0	0	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

4 3	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	2	0	2	2	0%
4 4	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	2	2	4	4	0%
4 5	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/ A	N/ A	0	1	100%
4 6	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	1	1	2	2	0%
4 7	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	1	1	2	2	0%
4 8	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/ A	N/ A	0	0	0%
4 9	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	2	2	4	4	0%
5 0	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	2	2	4	4	0%
5 1	Etat de liquidation des pénalités de retard	0	0	0	0	0%
5 2	Caution de l'avance de démarrage	N/ A	N/ A	0	0	0%
5 3	Caution de bonne exécution	N/ A	N/ A	0	0	0%
5 4	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/ A	N/ A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		32	15	47	54	13%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)						
5 5	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/ A	N/ A	0	0	0%
5 6	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/ A	N/ A	0	0	0%
5 7	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/ A	N/ A	0	0	0%
5 8	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	N/ A	N/ A	0	0	0%
5 9	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	N/ A	N/ A	0	0	0%
6 0	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/ A	N/ A	0	0	0%
6 1	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/ A	N/ A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	0	0%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures						
6 2	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/ A	N/ A	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

6 3	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maitre d'Ouvrage)	N/ A	N/ A	0	0	0%
6 4	Plans de recollement	N/ A	N/ A	0	0	0%
6 5	PV de réunion de chantier	N/ A	N/ A	0	0	0%
6 6	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/ A	N/ A	0	0	0%
6 7	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	N/ A	N/ A	0	0	0%
6 8	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	N/ A	N/ A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>				0	0	0%
TOTAL =====>				39	15	54
					62	13%

Annexe 3 : Fiches d'audit et les Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

Non applicable

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées




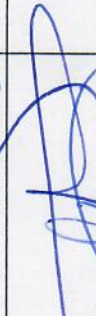
SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : COMMUNE DE MOGTEDO

Date 05/02/2021

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	KABORE Damaraou	Mairie	comptable	70 10 72 69	
2	ZAMGUE Denis	Beris	SG	71-28-83-02	
3	BADDO Barnabe	SYNEX	Consultant	70937693	
4	BASSANO Barnabe	SYNEX	consultant	7176 87 41	
5					